

Charte Accompagnateur-trice Passeport Vacances de Vevey & environs

Lors de son inscription, l'enfant approuve une charte et s'engage à

- Participer à toutes les activités pour lesquelles il-elle s'est inscrit-e et à s'excuser en cas de force majeure.
Ne participer qu'aux activités pour lesquelles il-elle s'est inscrit-e.
- Prendre son Passeport pour ses activités.
- Être ponctuel, sachant que les retardataires ne sont ni attendus, ni pris en charge.
- Suivre les consignes que donnent les accompagnateurs et les personnes qui organisent les activités. S'il-elle ne les respecte pas, il-elle peut être exclu d'une, plusieurs activités ou son Passeport peut lui être retiré.
- Rester dans son groupe et respecter les accompagnateurs et les autres participant-e-s.
- Ne pas oublier qu'un « Merci ! » fait toujours plaisir.

- Prendre son Passeport pour les gratuités (piscines).

L'accompagnateur-trice s'engage à

- Respecter l'engagement pris lors de son inscription aux activités.
- Choisir une-des activité-s qui sont en lien avec ses capacités.
- Assurer l'accompagnement avec respect, sans porter de jugement.
- Être ponctuel.
- Veiller à la bonne marche de l'activité et à la sécurité des enfants.
- Suivre les consignes mentionnées dans l'aide-mémoire.
- Avoir 18 ans et un casier judiciaire vierge ou n'avoir aucune procédure pénale/judiciaire ouverte à son encontre.

Lu et approuvé le :

Prénom, Nom : Signature :